

Mardi 25 octobre 2022

Adhésion de la CCAF à l'OICV // Marrakech 2022

Le Secrétaire Général de la Commission de Contrôle des Activités Financières, Magali Vercesi, a participé du 17 au 19 octobre au Congrès annuel de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV).

Créée en 1983, l'OICV regroupe les régulateurs des principales bourses dans le monde. Elle a pour objectif d'établir des standards internationaux permettant de renforcer l'efficacité et la transparence des marchés financiers, de protéger les investisseurs et de faciliter la coopération entre les régulateurs afin de lutter contre la criminalité financière. Ses membres réglementent plus de 95 % des marchés mondiaux des valeurs mobilières dans plus de 130 juridictions. L'OICV élabore, met en œuvre et encourage le respect des normes internationalement reconnues en matière de réglementation financière. Elle travaille intensément avec le G20 et le Conseil de stabilité financière (CSF) sur le programme mondial de réforme de la réglementation.

A l'occasion du Congrès annuel qui se tenait à Marrakech, la CCAF a signé un accord de coopération multilatéral, lui permettant de devenir membre ordinaire de l'OICV. Mis en place en 2002, cet accord a permis aux régulateurs de coopérer rapidement et efficacement afin de combattre les abus de marchés transfrontaliers dont la fraude financière et les délits d'initiés. La signature de cet accord est une étape importante pour la Principauté de Monaco dans la reconnaissance de son statut de pays coopératif appliquant les meilleurs standards internationaux en matière financière.



© DR

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458
Tel: (+377) 98 98 22 22
Fax: (+377) 98 98 22 15
presse@gouv.mc
www.gouv.mc



MONACO  INFO

www.monacoinfo.com
www.monacochannel.mc

